

PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE

Direction des Services du Cabinet et de la Sécurité
Service Interministériel de défense et de protection Civile

Melun, le 21 juillet 2009

affaire suivie par Philippe LEROY
téléphone : 01 64 71 75 62
philippe.leroy@seine-et-marne.pref.gouv.fr
2009 - 179

Le Préfet de Seine-et-Marne

à

Mesdames et Messieurs les Maires
*En communication à Madame et Messieurs les
Sous-Préfets d'arrondissement*

Objet : Grippe A/H1N1 – Organisation de la réponse sanitaire et modalités de distribution des équipements de protection aux professionnels de santé.

L'extension de l'épidémie de grippe due au virus A/H1N1 a conduit l'Organisation Mondiale de la Santé à déclarer le passage au niveau 6 de son plan, confirmant la situation de pandémie. Au niveau national, le Premier Ministre a décidé le maintien en situation 5A, la circulation active du virus étant restreinte en dépit de l'apparition des premiers foyers de cas groupés non liées à un voyage.

Cette circulaire a pour objectifs de vous exposer les modalités de prise en charge des patients grippés A(H1N1) et de vous décrire les modalités de distribution des équipements de protection aux professionnels de santé. En outre, elle vous rappellera le rôle des maires en situation de pandémie.

I – l'adaptation de la réponse sanitaire

Depuis le début de l'épidémie sur le territoire national, la prise en charge hospitalière des patients a été privilégiée. Ce dispositif a permis, d'une part, de ralentir la progression du virus, et d'autre part, d'acquérir une meilleure connaissance du virus et de ses effets.

Compte tenu des connaissances acquises et de l'augmentation du nombre de cas, qui traduit un début de circulation active du virus au sein de la population, le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales et la Ministre de la Santé et des Sports ont décidé de modifier la prise en charge des patients. Par conséquent, à partir du 23 juillet prochain, ce dispositif sera étendu au secteur de la médecine de ville. Les médecins traitant seront donc au cœur de cette organisation, les établissements de santé restant mobilisés pour les cas graves ou les jeunes enfants.

Conformément aux dispositions du plan gouvernemental, les équipements de protection sont fournis aux professionnels de santé. Cette distribution s'effectuera selon les modalités décrites dans le paragraphe suivant.

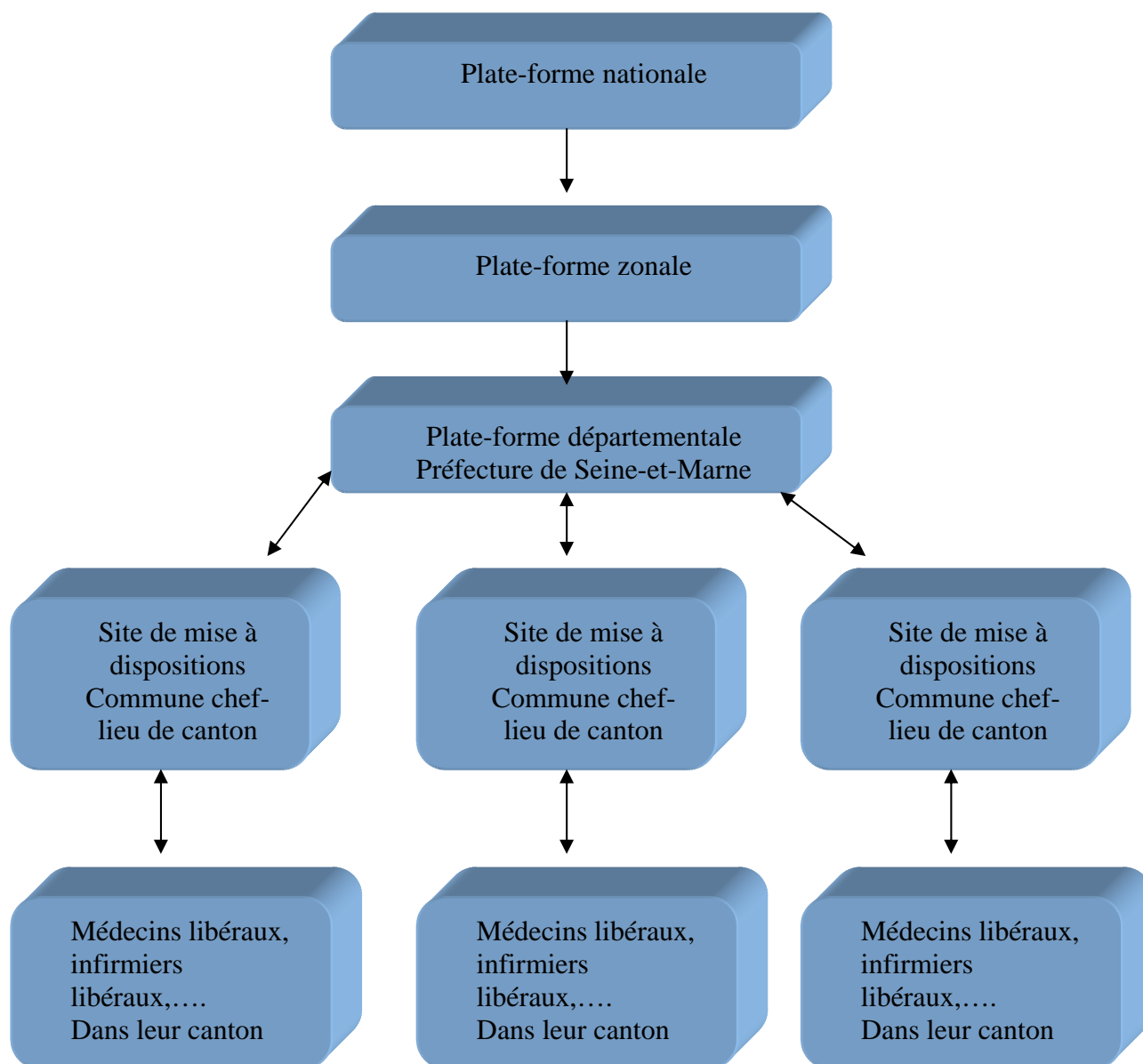
II – l'organisation départementale

Une plate-forme logistique départementale a été déterminée. Il s'agit de la Préfecture de Seine-et-Marne.

Cette plate-forme est approvisionnée par une plate-forme zonale.

Les équipements de protection seront ensuite stockés dans des sites de mise à disposition dans lesquels les professionnels de santé non hospitaliers viendront se fournir. Compte tenu de la superficie du département, ces sites vont être implantés dans les communes chefs-lieux de canton.

Les professionnels de santé, et en particulier les médecins de ville, vont être rapidement informés des coordonnées des sites de mise à disposition. Chaque site aura à suivre les flux de distribution des masques à partir de la tenue d'un registre et devra renseigner l'outil "BILANLIN", qui permet d'organiser la gestion des commandes au niveau zonal et national.



III – le rôle des maires

L'extension de l'épidémie étant de nature à désorganiser significativement l'action des services publics, il est essentiel que vous puissiez disposer d'un plan de continuité. Ce document doit vous permettre d'identifier les missions qui pourraient être reportées, aménagées ou encore celles dont le maintien est nécessaire au fonctionnement de vos services ou indispensable à la continuité de la vie collective. Vous trouverez les indications adéquates ainsi qu'un exemple de plan dans la fiche G.1 du plan gouvernemental :

http://www.grippeaviaire.gouv.fr/IMG/pdf/Fiche_G1-3.pdf

Par ailleurs, s'agissant des masques de protection, je vous rappelle qu'il vous appartient de veiller à l'approvisionnement de vos personnels. En outre, pour les communes qui n'auraient pas désigné de correspondant « grippe », je vous saurai gré de bien vouloir procéder à cette nomination et de transmettre ses coordonnées à mes services (SIDPC).

Enfin, vous trouverez en pièces jointes les notices d'utilisation des équipements de protection et les modes de contamination des virus respiratoires. Il serait souhaitable que vous puissiez diffuser ces documents le plus largement possible à vos administrés.

**

S'agissant des vaccins, je vous informe, dès à présent, que l'Etat a commandé 94 millions de doses, sachant qu'il convient de préciser que deux doses par personne à vacciner sont nécessaires. Je vous préciserais les modalités de vaccination dès qu'elles auront été déterminées au niveau national.

Je vous remercie de votre implication dans ce dispositif et vous informe que mes services (SIDPC) sont à votre disposition pour tout renseignement.

Le Préfet,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Michel Guillot', written over a large, faint oval shape.

Michel GUILLOT

LES MODES DE TRANSMISSION DES VIRUS RESPIRATOIRES

GRIPPES, BRONCHITE, RHUME, BRONCHIOLITE...

LES VIRUS RESPIRATOIRES SE TRANSMETTENT PAR :



les
postillons



les
éternuements



la
toux



la
salive



les
mains

Les modes de transmission de la maladie sont les postillons, la toux, l'éternuement ainsi que par l'intermédiaire des mains.

C'est pourquoi il faut suivre scrupuleusement les consignes d'hygiène.

Respectez les règles d'hygiène :

LE LAVAGE DES MAINS

Lavez-vous très régulièrement les mains (eau + savon pendant ou solution hydro-alcoolique) pendant 30 secondes



1
LAVEZ-VOUS LES MAINS PLUSIEURS FOIS PAR JOUR, AVEC DU SAVON PENDANT 30 SECONDES

Et systématiquement :

- après avoir éternué, toussé ou vous être mouché
- avant et après chaque repas
- après chaque sortie et retour au domicile
- après être allé aux toilettes

frottez les ongles et le bout des doigts

frottez la paume des mains

frottez entre les doigts

frottez l'extérieur des mains

! RÉGIONS LE PLUS SOUVENT OUBLIÉES LORS DU LAVAGE DES MAINS

face intérieure

face extérieure

MOUCHAGE, ETERNUEMENTS, EXPECTORATION, TOUX

Utilisez un mouchoir en papier à usage unique pour vous moucher ou cracher puis jetez le dans une poubelle recouverte d'un couvercle et lavez-vous les mains ; Chaque fois que vous éternuez couvrez-vous la bouche et le nez puis lavez-vous les mains.



UTILISEZ UN MOUCHOIR EN PAPIER

- pour vous moucher, pour tousser, pour éternuer, pour cracher
- jetez votre mouchoir dans une poubelle
- puis lavez-vous les mains

! N'UTILISEZ VOTRE MOUCHOIR QU'UNE SEULE FOIS

face intérieure

face extérieure



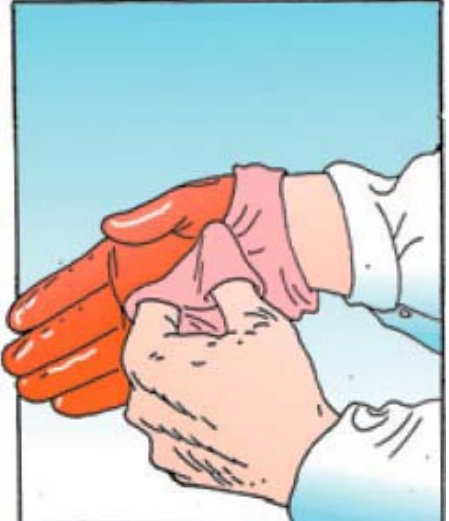
POUR LE GANT À USAGE UNIQUE



1. SAISIR LE GANT
À QUELQUES CENTIMÈTRES
DU BORD.



2. LE RETOURNER
JUSQU'À L'APPARITION
DES DOIGTS



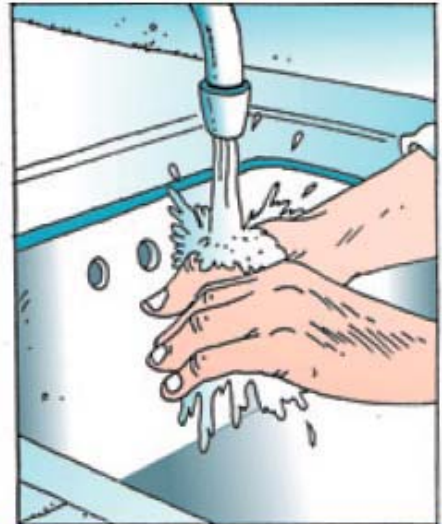
3. AVEC LES DOIGTS ENCORE
PROTÉGÉS PAR LE GANT
RETOURNÉ, DÉGANTER
L'AUTRE MAIN ...



4. PAR RETOURNEMENT
COMPLET DU GANT



5. FINIR D'ENLEVER LE
PREMIER GANT ET JETER
LE TOUT DANS UN CONTAINER
ADAPTE.



6. SE LAVER LES MAINS.

Utilisation des masques de protection de type FFP2

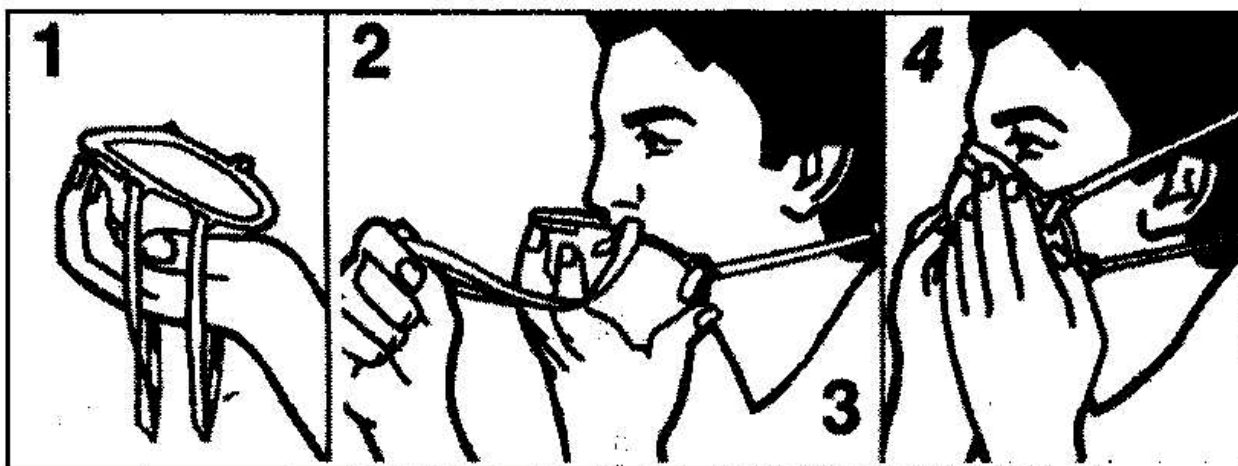
En premier lieu, consulter la notice d'emploi des masques fournis par le fabricant.

La mise en place du masque

Avant toute manipulation du masque, se laver soigneusement les mains.

Tenir le masque et l'ajuster sur votre visage : dépliage complet, liens bien serrés ou élastiques bien en place, pince-nez ajusté, comme indiqué dans le schéma ci-dessous.

Le masque doit couvrir la bouche et le nez de la personne, et les élastiques doivent être tendus derrière les oreilles.



Contrôler l'étanchéité du masque, pour cela :

- placer les deux mains sur le masque et inspirer fortement. Le masque tend à s'écraser. si vous remarquez des fuites entre le masque et le visage, réajustez en serrant le pince-nez et/ou en augmentant la tension des élastiques. Répéter la procédure jusqu'à obtention d'une étanchéité suffisante.

ATTENTION : l'existence d'une barbe ou d'une moustache dépassant du masque compromet l'étanchéité de celui-ci.

- Une fois en place et l'étanchéité vérifiée, les agents ne doivent plus manipuler leur masque pour éviter de le détériorer ou de le contaminer avec les mains.

➤

Remarques :

- chaque masque est à usage unique
- la durée de protection d'un masque respiratoire varie entre 4 et 8 heures en fonction des modèles, et il doit rester sec
- si le masque est humide ou altéré, il faut le changer

Pour retirer le masque

- Une fois le masque utilisé, le retirer et le jeter dans une des poubelles spécialement dédiées au traitement de ce type de déchets
- Se laver soigneusement les mains après avoir enlevé le masque

Les solutions hydro-alcoolique

Les produits hydro-alcooliques s'utilisent sur des mains visiblement propres, non souillées, non lésées, non poudrées et sèches.

Les mains doivent être exemptes de bijoux (bagues, bracelets), de vernis et de faux ongles.

PROCEDURE D'UTILISATION

- Respecter la dose et le temps de contact en fonction du produit.
- Étaler largement le produit sur les mains et les poignets.
- Les mains doivent rester imprégnées de solution pendant toute la durée du geste.
- Frotter, pendant 30 secondes minimum, les mains, les espaces inter-digitaux et les poignets jusqu'au séchage complet de la solution selon la procédure standardisée ci-dessous.
- A chaque étape, répéter l'action 5 fois.



Les règles d'hygiène

La meilleure prévention repose sur le respect systématique des règles ci-dessous.

Les appliquer vous protège, protège votre famille, protège vos collègues

- Lavage des mains : répété, au savon ou avec la solution hydro-alcoolique, durant 30 secondes au moins, après chaque mouchage ou éternuement, après chaque contact avec un malade, avant et après chaque manipulation d'un équipement de protection,

après chaque sortie ou retour à domicile :

- Se couvrir la bouche lors des toux et éternuements par un mouchoir en papier que vous jetterez de suite dans une poubelle fermée.
- Se moucher avec un mouchoir en papier que vous jetterez de suite dans une poubelle fermée.
- Arrêter les bises, embrassades, poignées de mains.
- Arrêter tout échange de vaisselle.
- Ne pas cracher.
- Ne pas se frotter les yeux.
- Se tenir autant que possible à au moins deux mètres des malades lorsque vous n'êtes pas munis de masque de protection FFP2.
- Éviter toutes les visites inutiles dans la chambre d'un malade et dans la famille.
- Aérer régulièrement les pièces, en particulier celle occupée par un malade.
- Éviter les voyages et déplacements.
- En dehors des trajets pour se rendre sur son lieu de travail, rester chez soi autant que faire se peut.
- Éviter les regroupements de personnes : éviter les réunions, ne pas utiliser les transports en commun, ne pas fréquenter les salles de spectacle, éviter les supermarchés...
- Porter si possible un masque chirurgical en présence d'autres personnes dès que l'on se sait malade.
- Rester chez soi dès que l'on se sait malade et informer sans délai son employeur.

Les sites Internet utiles

<http://www.grippeaviaire.gouv.fr>

<http://www.interieur.gouv.fr>

www.santé.gouv.fr

www.grippeaviaire.gouv.fr

www.inrs.fr

www.invs.sante.fr

www.inpes.sante.fr